

■ LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY

La commune augmente la vitesse autorisée et obtient la pose d'un radar tourelle

Après six ans d'attente, la commune de Lachapelle-sous-Gerberoy voit enfin la mise en place d'un radar tourelle. Mais elle a été obligée de passer la vitesse de circulation de 30 km à 50 km/h.

Un radar tourelle a fait son apparition sur la D930, rue de la Mairie, sur la ligne droite qui traverse le village de La Chapelle-sous-Gerberoy depuis le 14 avril 2022. Son installation n'a pas été facile.

Pendant 6 ans, la municipalité a multiplié les demandes auprès de la préfecture. « Le trafic est important. Le problème de la vitesse des véhicules est criant à Lachapelle-sous-Gerberoy. Nous sommes situés dans une cuvette où les véhicules reprennent de la vitesse pour sortir du village et aborder une montée, que ce soit pour aller vers Marseille-en-Beauvaisis ou vers Gournay-en-Bray » explique Bruno Ronseaux, adjoint de l'ancienne équipe municipale et actuelle maire du village. « En plus, la départementale 930 est l'itinéraire emprunté par les convois exceptionnels, comme ceux transportant les pales d'éoliennes de la vitesse pour sortir du village et aborder une montée, que ce soit pour aller vers Marseille-en-Beauvaisis ou vers Gournay-en-Bray » explique Bruno Ronseaux, adjoint de l'ancienne équipe municipale et actuelle maire du village. « En plus, la départementale 930 est l'itinéraire emprunté par les convois exceptionnels, comme ceux transportant les pales d'éoliennes de la vitesse pour sortir du village et aborder une montée, que ce soit pour aller vers Marseille-en-Beauvaisis ou vers Gournay-en-Bray »



Le radar tourelle a été installé mi-avril.

« Pas de radar sur les zones 30 »

Il faudra attendre 2020 et l'arrivée de la nouvelle municipalité pour que les lignes bougent. Cette dernière a relancé la préfecture et demandé pourquoi la réponse était négative depuis plusieurs années. « La réponse des services de la préfecture

a été claire. En France, on n'installe pas de radar sur des routes qui sont en zone 30. Les panneaux se suffisent à eux-mêmes. » explique l'édile. Et de détailler : « Et a bien y réfléchir, une zone 30 chez nous, ne se justifiait pas. Nous n'avons pas de gros groupes scolaires ».

Relever la vitesse à 50 km/h

Qu'à cela ne tienne, la municipalité a décidé de jouer les

bons élèves et de relever la vitesse maximum pour traverser le village à 50 km/h, avant de réitérer sa demande. Et là bingo ! La demande a été acceptée et le radar tourelle installé mi-avril. « À partir du moment où nous avons repassé la commune à 50 km, les services de la préfecture ont été réactifs » constate le maire.

Radar tourelle infrarouge

Il s'agit d'un radar tourelle



Habitante le long de la RD 930, cette riveraine se sent revivre depuis l'installation du radar. « Nous avons oublié le bonheur de pouvoir regarder la télévision tranquillement, sans ressentir de vibrations ».

dernière génération à infrarouge. Ils relèvent les excès de vitesse à toute heure et dans les deux sens de circulation. Vous ne voyez pas quand vous êtes flashés. Ce n'est que lorsque vous recevez votre PV que vous savez que vous avez été flashés. Le radar avec cette technologie n'émet pas de lumière.

Des riverains sereins

La tourelle installée dans la rue principale du village a déjà des effets positifs sur la vitesse et sur le moral des riverains. Ce sont eux qui en premier lieu en avaient fait la demande. « Avant, lorsque nous sortions de la rue de l'église

pour rejoindre la départementale, c'était la peur au ventre. Les véhicules roulaient vraiment très vite. Depuis la pose du radar, nous sommes plus sereins lorsque nous nous engageons sur la départementale », explique un couple. De l'autre côté de la rue, un autre riverain explique : « Depuis le temps que nous l'attendions. Enfin le silence. On retrouve plaisir à regarder la télévision tranquillement sans sentir trembler les murs et entendre ce bruit envahissant des véhicules qui passent ».

Marie-Géraldine Dartois

■ Vite dit

■ SONGEONS

Conférence. Mercredi 4 mai de 18 h à 19 h 30 la médiathèque propose, en partenariat avec la CCPV, une conférence interactive sur les Techniques de mentalisme. Rémy Berthier et Matthieu Villatelle vous dévoileront quelques mécanismes, pour mieux vous en protéger. Gratuit, réservation indispensable : tél. 03 44 82 64 31

Messes. Dimanche 8 mai 11 h messe à Marseille, 11 h 15 cérémonie de prière pour la paix en l'église de Songeons.

Marché. En remplacement du marché de Noël annulé, les élèves de bac 1 CGEA de la Maison Familiale organisent un marché de printemps avec des producteurs locaux vendredi 20 mai de 15 h 30 à 20 h au pôle pédagogique, route de Dieppe, entrée gratuite.

Mairie. Le secrétariat de mairie est ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 17 h, les 1^{er}, 3^e et 5^e samedis de 9 h à 12 h.

Médiathèque. Prêt et retour des livres et documents sous condition de respect des règles sanitaires. Rens. 03 44 82 64 31.

COMMUNIQUÉS.

Rappel des règles

Pour des raisons techniques, tous les communiqués gratuits des rubriques locales et loisirs doivent impérativement être envoyés et composés par mail à :

eclaireur-depeche@publiebdos.fr Les communiqués en format papier et les manuscrits ne seront plus publiés.

Par ailleurs, ces communiqués doivent être envoyés à la rédaction avant le vendredi à 14 h dernier délai, pour une parution le mardi suivant en fonction de la place disponible.

Le monument déplacé avec une petite correction...

A l'occasion du 8 mai, « nous profiterons de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale pour officialiser l'installation du monument aux morts de la commune en extérieur, dans le jardin de la mairie » explique Bruno Ronseaux.

Ce déplacement du monument, réalisé par l'agent technique Mathieu Dobigny, le rend davantage visible et accessible. Il était jusqu'à présent installé dans la petite salle du conseil municipal.

Ce monument aux morts présente une particularité qui n'est pas totalement à l'avantage du graveur de l'époque : en effet, parmi les « Morts pour la France » de 1914-1918 se trouve un certain Fernand Eloi, tombé à Kiklina en Serbie le 31... septembre 1918. Ce mois ne comptant pourtant que 30 jours.

Cette installation en extérieur entre dans le projet communal de

valorisation du jardin de la mairie. Un jardin dans lequel le Tilleul « Arbre de la Liberté » a été planté, à l'initiative de l'ancien maire, Jean-Claude Legendre, par des enfants du village en 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française.

A l'occasion de cette cérémonie du 8 mai 2022, les habitants du village seront réunis dans le jardin pour une photographie collective (certains clichés sont envisagés avec l'usage d'un drone) qui sera réalisée par M. Bruno Homont, photographe amateur aux clichés professionnels.

« Cette photographie traditionnelle, initiée en 2000 par Gaëtane Coussement, alors maire du village, n'a pas pu être réalisée en 2020, compte tenu bien évidemment du contexte sanitaire. 2022 sera donc « l'année de réactivation de cette belle tradition ».

M-G Dartois



Le monument au mort a été déplacé et restauré.